INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ODDO BHF Avenir Euro

(ci-après, le « Fonds »)

Cet OPCVM est géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: Part CR-EUR - FR0000990095 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce Fonds est classifié : Actions de pays de la zone euro

L'objectif de gestion du Fonds est la croissance du capital à long terme en surperformant son indicateur de référence le MSCI EMU SMID CAP (Net Return), sur un horizon de placement minimum de 5 ans, tout en prenant en compte des critères ESG. Le Fonds est un fonds de sélection de valeurs et il est géré de manière active et discrétionnaire, en référence à son indicateur.

L'univers d'investissement du Fonds est constitué des valeurs qui composent le MSCI EMU SMID CAP ainsi que d'autres valeurs de sociétés dont le siège social est situé dans la zone euro et dont la capitalisation est comprise entre 500 millions et 10 milliards d'euros (à la première acquisition en portefeuille). A titre accessoire, le Fonds pourra également investir dans des valeurs de sociétés situées dans la même zone géographique et dont la capitalisation est inférieure à 500 millions d'euros (à la première acquisition en portefeuille). La composition du Fonds peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur de référence.

L'équipe de gestion privilégie des entreprises bénéficiant d'un réel avantage compétitif, évoluant sur des marchés à forte barrière à l'entrée. Les entreprises sélectionnées dégagent une rentabilité financière supérieure à la moyenne, qui doit leur permettre d'autofinancer leur développement sur le long terme. Ces caractéristiques ressortent de l'analyse des gérants et sont choisies de manière discrétionnaire par ceux-ci.
Dans un premier temps, l'équipe de gestion prend en compte des critères extra-financiers de manière significative, grâce à une approche en sélectivité conduisant à éliminer au moins 20% de cet univers.
Des exclusions sectorielles strictes sont mises en œuvre concernant notamment le tabac, l'alcool, les jeux d'argent, les activités d'extraction et de production d'énergie liées au charbon, le pétrole, le gaz. Par ailleurs, les banques ne s'étant pas engagées sur une politique répondant aux standards internationaux de sortie des énergies fossiles seront également exclues. Ainsi le Fonds ne pourra pas investir dans ces secteurs.
L'approche d'intégration des critères ESG retenue est une approche combinant "best in universe" et "best effort" qui favorise l'existence et l'amélioration des bonnes pratiques. Une attention particulière est portée à l'analyse du capital humain (gestion des ressources humaines, santé et sécurité des employés...), à la gouvernance d'entreprise (préservation des intérêts de l'actionnaire minoritaire, politique de rémunération...) et aux controverses (accidents industriels, pratiques anticoncurrentielles...). La Société de Gestion s'engage à ce que les émetteurs représentant au moins 90% de l'actif net du Fonds aient fait l'objet d'une notation ESG. Des informations supplémentaires sur l'analyse ESG sont prévues dans le prospectus, à la rubrique "Stratégie d'investissement".
Dans un deuxième temps, le processus d'investissement est caractérisé par quatre grandes étapes ((i) filtre de l'univers, (ii) analyse fondamentale, visites de sociétés, (iii) valorisation, (iv) construction du portefeuille).

Le Fonds est en permanence investi au minimum à hauteur de 75% de l'actif en actions dont le siège social est situé dans un pays de la zone euro. L'investissement dans des actions dont le siège social est situé dans un pays hors de la zone euro est limité à 10%.
Le Fonds peut être investi jusqu'à 25 % en produits obligataires et en titres de créances libellés en euro afin de rémunérer la trésorerie. Les instruments utilisés seront des titres de créances négociables (TCN) principalement de durée de vie courte, cantonnés à des émetteurs de notation long terme AAA (agence de notation Standard & Poor's ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion). La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.
Le Fonds peut, sans recherche de surexposition dans la limite de 100 % de son actif net, intervenir sur tous les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français et étrangers (couverture et exposition au risque action et couverture du risque de change) en vue d'atteindre l'objectif de gestion du Fonds, à travers des contrats de futures, options, swaps de change, change à terme. Le Fonds n'aura pas recours aux contrats d'échange sur rendement global (« *total return swaps* »).

Le Fonds pourra détenir des titres intégrant des dérivés (obligations convertibles, bons de souscription) dans la limite de 10 % de son actif net.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et ODDO BHF Asset Management GmbH et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds.

L'exposition maximale du portefeuille aux différentes classes d'actifs (actions, titres de créances, OPC et dérivés) sera limitée à 100% de l'actif net.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du Dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 11h15 (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même.

La part CR-EUR capitalise ses revenus.
Durée de placement recommandée : 5 ans
Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Fonds est classé dans la catégorie 6 :
Le Fonds présente un niveau de risques élevé dû à sa stratégie d'investissement en actions de pays de la zone euro à hauteur de 75% minimum de son actif.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité: le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peut impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque de contrepartie: risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements.
La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

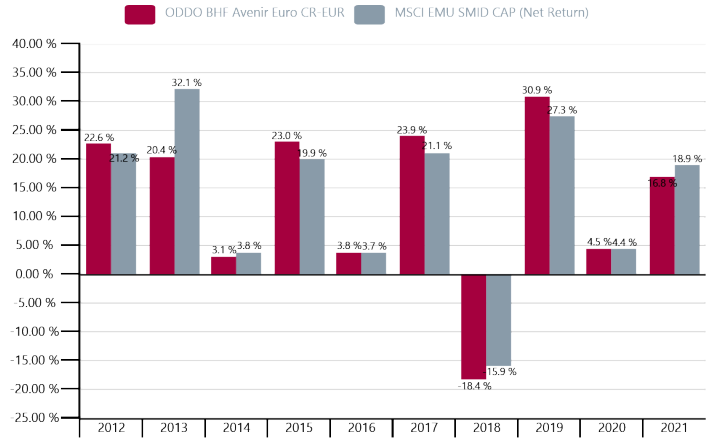
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,21 %

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, une fois les sous-performances passées, sur les cinq dernières exercices, toutes compensées et sous-condition d'une performance absolue positive si la performance du Fonds est positive.Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice : 0,00 %

Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en juin 2021.
Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donne le montant exact des frais encourus.
Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur am.oddo-bhf.com.

PERFORMANCES PASSEES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Ce Fonds a été créé le 19/09/1985.
La devise de référence est EUR.

Jusqu'au 01/10/2013 l'indicateur de référence était HSBC Euroland Smaller Companies (TR). Depuis le 01/10/2013, l'indicateur de référence est MSCI EMU SMID CAP (Net Return).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : ODDO BHF SCA

De plus amples informations sur le Fonds tels que le prospectus (Français, Anglais) et les documents périodiques (Français, Anglais) sont disponibles sur am.oddo-bhf.com ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (am.oddo-bhf.com) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.Le Prospectus, le(s) Document(s) d'Informations Clés aux Investisseurs (DICI), le Règlement ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles sans frais auprès du Représentant et Service de Paiement pour la Suisse, RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.
D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce Fonds.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Fiscalité :
Le Fonds est éligible aux Plan d'Epargne en Actions et peut servir de support de contrats d'assurance-vie.
Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/07/2022.